

RÉGIME DE LICENCES D'IMPORTATION DES PHILIPPINES

QUESTIONS DES ÉTATS-UNIS AUX PHILIPPINES

La communication ci-après, datée du 7 avril 2021, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis.

Au cours de l'année écoulée, les Philippines ont présenté de nombreuses notifications de lois et règlements concernant les formalités de licences d'importation, qui ont abouti à une mise à jour de leur notification annuelle. Dans la notification annuelle au titre de l'article 7:3 la plus récente (G/LIC/N/3/PHL/13), elles ont indiqué que les certificats sanitaires et phytosanitaires de dédouanement des importations (SPSIC) délivrés par l'Office de l'élevage et des produits de l'élevage (BAI), l'Office de la pêche et des ressources aquatiques (BFAR) et l'Office des productions phyto-industrielles (BPI) étaient utilisés pour "faire en sorte que les produits importés répondent aux normes de protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux, [...] garantir que les produits soient sans danger pour les consommateurs et [...] empêcher la dissémination des parasites ou des maladies des animaux" et qu'ils n'avaient "pas pour but de restreindre la quantité ou la valeur des importations".

Les États-Unis craignent que les Philippines n'utilisent les SPSIC pour restreindre les importations pour des raisons dont il apparaît qu'elles sont sans rapport avec la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux, ou la préservation des végétaux. Selon l'examen de la politique commerciale de 2018 (section 3.3.2, paragraphe 3.75), dans certains cas l'approvisionnement national du produit en question est pris en compte lors de la délivrance des certificats de dédouanement des importations. Nous sommes spécifiquement préoccupés par les déclarations publiques répétées du Ministère philippin de l'agriculture selon lesquelles celui-ci utilise le régime des SPSIC pour bloquer périodiquement les importations de riz, de maïs et de blé fourrager pendant les saisons de récolte dans le pays. S'agissant des poulets entiers des États-Unis, des rejets continus de SPSIC sans raison sont signalés depuis septembre 2020.

Question n° 1: les Philippines peuvent-elles confirmer l'objectif du régime des SPSIC et fournir les lois, règlements et directives sous-jacents qui constituent le fondement de la délivrance des SPSIC par chacun des offices mentionnés ci-dessus.

Question n° 2: quel est le rôle du Secrétaire à l'agriculture et des offices dans le cadre de l'examen et de l'approbation des SPSIC?

Les États-Unis demandent aussi des éclaircissements sur certains aspects procéduraux des règlements concernant les SPSIC.

Question n° 3: dans la notification annuelle, les Philippines indiquent que les SPSIC délivrés par le BAI, le BFAR et le BPI sont exigés avant l'importation.

Pour chacun de ces trois offices, veuillez décrire la procédure et le calendrier de présentation de la demande et de réception de l'approbation de la demande de SPSIC, y compris en ce qui concerne le chargement du produit dans le pays d'origine en vue de son expédition.

Les demandes de SPSIC peuvent-elles être présentées lorsque le produit a quitté le pays d'origine pour le marché d'exportation, que le produit soit directement en route vers les Philippines ou qu'il soit redirigé vers les Philippines à partir d'une autre destination?

Pour quelle raison est-il exigé que le produit soit chargé uniquement dans le pays d'origine?

Question n° 4: nous croyons comprendre que les SPSIC sont délivrés pour chaque expédition. Dans quel but les certificats de dédouanement des importations sont-ils limités à une seule expédition?

Question n° 5: comment les Philippines déterminent-elles la durée de validité et les dates d'expédition obligatoire pour un produit particulier?

Question n° 6: quel est le statut de l'Arrêté administratif n° 24, série de 2020 – Directives additionnelles concernant l'approbation des SPSIC pour les marchandises à base de viande? Le Ministère de l'agriculture a-t-il annulé cet arrêté administratif? Le règlement est-il fondé sur un ou plusieurs règlement(s) existant(s) et, dans l'affirmative, lequel ou lesquels?

Question n° 7: les Philippines notifieront-elles le Comité des licences d'importation et d'autres comités appropriés de l'OMC concernant les règlements du Ministère de l'agriculture suivants: Circulaire administrative n° 12, série de 2017; Circulaire ministérielle n° 06, série de 2020; Arrêté n° 28, série de 2019; Arrêté n° 30, série de 2020; Circulaires n° 38, 39 et 43, séries de 2020; Loi de la République n° 10654; Décret administratif sur la pêche n° 259, série de 2018; Décret spécial n° 284, série de 2020; Décret spécial n° 1077, série de 2020; Décret spécial n° 705, série de 2020, et d'autres textes réglementaires qui ont été publiés mais pas notifiés?

Question n° 8: les Philippines actualiseront-elles le questionnaire sur les licences d'importation dans le cadre des règlements susmentionnés?

Question n° 9: le document G/LIC/N/2/PHL/23 indique que l'objectif administratif de l'Arrêté administratif n° 09, série de 2013, du Ministère de l'agriculture est de protéger la santé et la vie des personnes et des animaux, ou de préserver les végétaux; et de protéger l'environnement. Quel est l'objectif de la section VI – Délivrance et utilisation et certificat de conformité – sous-section A, et son rapport avec l'objectif administratif?

Question n° 10: en cas de rejet d'une demande de SPSIC, tous les requérants sont-ils informés de la raison de ce rejet? Les requérants ont-ils le droit de faire appel?

Question n° 11: les Philippines peuvent-elles indiquer le nombre de SPSIC délivrés, par mois, au cours des trois dernières années pour le riz, le maïs, le blé fourrager et les poulets entiers?
